

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2010 de M. Christian Zaugg: «Ramassage des ordures au 20 de la rue Dassier».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La Ville de Genève a été informée du fait que les habitants de l'immeuble sis au 20 de la rue Dassier ne disposaient pas d'un dépôt pour les ordures ménagères.

Cet état de chose pose un sérieux problème aux locataires, qui sont contraints de conserver leurs ordures à l'intérieur de leur appartement.

Les propriétaires, préoccupés de cette situation, ont pris contact avec la Gérance immobilière municipale en vue de louer une place de parc dans la cour de l'immeuble, afin de pouvoir entreposer ces déchets.

A ce jour, aucune proposition n'a été faite par la Ville ni aux habitants ni aux propriétaires.

Le Conseil administratif entend-il prendre des mesures afin de régler ce problème?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'immeuble sis au 20, rue Dassier est une propriété privée qui, effectivement, ne dispose pas d'un local permettant d'entreposer les ordures ménagères dans des conditions satisfaisantes.

La régie chargée de la gestion de cet immeuble a pris contact de manière informelle avec plusieurs services différents de la Ville de Genève. En conséquence, un suivi satisfaisant de cette problématique n'a pas pu être mené.

La situation a cependant été corrigée. En effet, la Gérance immobilière municipale a pris contact avec la régie précitée et lui a proposé en location deux places de parc vacantes dans la cour de l'immeuble. Cette solution permet la mise en place de conteneurs pour entreposer les déchets et répond aux besoins des locataires et des propriétaires.

Le Conseil administratif est satisfait qu'une solution ait pu être trouvée grâce à la Ville et de pouvoir répondre à satisfaction à la préoccupation soulevée par cette question.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

Le 21 avril 2010.